

I – Dossier de conception avant travaux

Etape 1 : Réalisation d'un **dossier de conception** à demander à la Codecom.

Ce dossier comprend :

- Une demande d'autorisation,
- Une liste de pièces à fournir,
- Un bon de commande,
- Une demande d'autorisation de rejet à demander à votre commune (C'est la commune qui indique ou doit se faire votre rejet).
- Une convention d'occupation du domaine public (Si votre futur assainissement non collectif se trouve sur le domaine public, vous renseigner auprès de votre Mairie).

Etape 2 : Retourner les documents complétés à la Codecom.

Etape 3 : La Codecom transmet les documents pour signature au bureau d'étude BEPG.

Etape 4 : Une fois les documents signés, la Codecom vous envoie votre dossier de conception complet et vous pouvez commencer les travaux de votre assainissement non collectif.

Concrètement votre dossier de conception complet comprend alors :

- Votre demande d'autorisation,
- Les pièces que vous avez fournies,
- Le bon de commande,
- Votre demande d'autorisation de rejet,
- La convention d'occupation du domaine public si cela est le cas comme expliqué précédemment.

Le tarif du dossier de conception est de **105 euros**.

II – Dossier de bonne exécution après travaux

Etape 5 : Elle correspond à la réalisation du dossier de bonne exécution, ainsi, vous ou l'entreprise devez contacter la Codecom au moins 1 semaine avant la fin des travaux, c'est-à-dire avant de reboucher votre installation d'assainissement non collectif pour la réalisation d'un avis sur la bonne exécution des travaux.

Etape 6 : La Codecom prévient le bureau d'étude BEPG qui prendra directement rendez-vous avec le propriétaire pour venir réaliser des photos des branchements effectués et réaliser le dossier d'avis sur la bonne exécution.

Dernière étape : le bureau d'étude et la Codecom complètent et signent les derniers documents.

La Codecom vous envoie votre dossier d'assainissement non collectif complet avec les documents attestant la conformité de votre installation.

Concrètement votre dossier de conception et de bonne exécution complet comprend :

- Votre demande d'autorisation,
- Les pièces que vous avez fournies,
- Le bon de commande,
- Votre demande d'autorisation de rejet,
- La convention d'occupation du domaine public si cela est le cas comme expliqué précédemment.
- Un avis sur la bonne exécution

Le tarif du dossier de bonne exécution est de **205 euros**.